

Appel à candidature pour la sélection d'un expert « Auditeur biotechnique » de la cellule du projet CELAVIE réf. IS_2.1_209, financé par le PROGRAMME IEV CT Italie – Tunisie 2014-2020, CUP F77F19000630006"

CONTEXTE DU PROJET

Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 fait partie de la coopération transfrontalière (CT) de l'Union Européenne dans le cadre de son Instrument Européen de Voisinage (IEV). Dans le respect du cadre fixé pour l'IEV CT, et sur la base du contexte général défini par le Document de Programmation, les Autorités Nationales (AN) italiennes et tunisiennes ont préparé le Programme Opérationnel Conjoint (POC) du Programme Italie-Tunisie 2014-2020, qui entend répondre aux besoins spécifiques de la zone de coopération, région sicilienne et régions de Nord et Nord-Est de la Tunisie. Le programme Italie-Tunisie 2014-2020 vise à encourager un développement économique, social et territorial juste, équitable et durable, en vue de favoriser l'intégration transfrontalière et de valoriser les territoires et les atouts des pays participants. A cet égard, la détermination de la stratégie du programme a été basée sur les priorités les plus pertinentes et qui sont perçues comme ayant le plus grand intérêt par les parties prenantes consultées au niveau des territoires.

LE PROJET CELAVIE

Le projet CELAVIE s'inscrit dans l'Objectif Thématique OT2 - Soutien à l'éducation, la recherche, le développement technologique et l'innovation ; et dans la Priorité 2.1 - Promotion et appui à la recherche et à l'innovation dans les secteurs clés, de l'Appel à projet standard II du programme Italie-Tunisie 2014-2020.

Le projet CELAVIE, financé par l'Union Européenne, entre dans le cadre du Programme IEV de Coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020. L'objectif principal du projet est de créer un réseau durable de collaboration entre les organismes de recherche opérant en Sicile et en Tunisie. Ce réseau est composé de CORERAS, CNR et "Green Future" pour la Sicile et de l'Université de Sfax, l'AGC et l'UTAP pour la Tunisie. Le consortium entreprendra d'autres actions pour traiter le volet formation et sensibilisation et faire le lien avec l'entrepreneuriat dans les deux territoires. L'idée du projet prend en compte deux systèmes de production intégrés afin de mettre en synergie deux aspects : celui de la reproduction des espèces animales aquatiques et celui des plantes, en optimisant les ressources en eau, en réutilisant les métabolites produits par les animaux pour apporter des nutriments aux plantes grâce à l'utilisation de systèmes intégrés.

Le partenariat expérimentera des innovations de produits et de procédés visant à améliorer l'impact environnemental des processus de production et à obtenir des avantages socio-économiques pour les entrepreneurs locaux du secteur et pour la population. Cela permettra donc de changer l'orientation de la production agricole dans de vastes zones qui aujourd'hui sont peu utilisées à des fins de production, pour répondre aux besoins alimentaires des populations.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palerme • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

Une contribution importante sera d'accroître la capacité de production, en influençant les politiques économiques internes. L'analyse des contextes tunisien et sicilien pour le secteur des pépinières et de l'aquaculture a révélé une lacune importante dans l'obtention de matériel génétique de haute qualité, dans les systèmes conventionnels et biologiques, à la fois dans le secteur des plantes et dans l'aquaculture pour les eaux intérieures.

Le projet CELAVIE sera développé en Tunisie dans le gouvernorat de Sfax.

CONSORTIUM DU PROJET CELAVIE

Les partenaires du projet sont :

Demandeur	Consorzio Regionale per la Ricerca Applicata e la Sperimentazione	CORERAS
Partenaire 1	Consiglio Nazionale delle Ricerche - Istituto per lo studio degli impatti Antropici e Sostenibilità in ambiente marino	CNR IAS
Partenaire 2	Green Future	Green Future
Partenaire 3	Université De Sfax	US
Partenaire 4	Association de la Continuité des générations ONG	ACG
Partenaire 5	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la pêche	UTAP
Partenaire associé 1	GAL ELIMOS società consortile a responsabilità limitata	GAL Elimos
Partenaire associé 2	Ente Sviluppo agricolo	ESA
Partenaire associé 3	Association pour la conservation de la biodiversité dans le golfe de Gabès (ONG)	Ascob syrtis
Partenaire associé 4	Union régionale de l'agriculture et de la Pêche	URAP Sfax

PRESENTATION de l'ACG

L'ACG est une Organisation à but non lucratif et Partenaire 4 dans le consortium du projet CELAVIE. L'ACG est une association dynamique et active dans plusieurs domaines :

- Renforcement des capacités des jeunes, des femmes et des communes les plus vulnérables à travers la mise en œuvre des sessions de formations, de sensibilisation, de coaching et d'accompagnement
- Promotion du développement durable par la mise en action de divers projets en partenariat avec des organisations nationales et internationales
- Protection de l'environnement et la lutte contre la pollution

Pour réaliser son programme d'activité et superviser l'ensemble des activités qui lui revient, l'ACG, lance cet appel à sélection d'un expert « Auditeur biotechnique » de la cellule du projet CELAVIE.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards. Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palerme • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

Art. 1 - OBJET DE L'APPEL

L'Association de la Continuité des générations -ACG, avec le présent avis public, lance un appel pour la sélection d'un expert pour « **Auditeur biotechnique**» pour projet CELAVIE dans le cadre du GT3 (Autre service sous-traité)..

Art. 2 – MISSION DE L'EXPERT

- Audit biotechnique de la cellule du projet CELAVIE
- Préparation de 2 Rapports d'audit détaillés
- Guider, orienter et conseiller les membres du projet CELAVIE par rapport au résultat de l'audit

Art. 3 – DURÉE DE LA COLLABORATION

La durée de la mission de l'expert coordinateur correspond à la durée nécessaire pour l'audit technique est de 3 mois dès la signature du contrat.

Art. 4 – RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'expert, sera imputée au budget de l'ACG (6000 euros). Les frais de déplacement et d'hébergement de l'expert en Tunisie sont à sa charge.

En cas où les activités du projet nécessitent la participation de l'expert à des missions à l'étranger, les frais de voyage, de séjour et de per-diem seront à sa charge.

Le paiement de l'expert se fera à la fin de la mission après présentation d'un rapport d'activité et sa validation par le coordinateur de l'ACG.

Art. 5 – CONDITIONS

Pour pouvoir participer à cet appel à candidature, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

A- Conditions Générales :

- Jouissance des droits civils et politiques ;
- Ne pas avoir fait d'une condamnation pénale ;

B- Conditions Professionnelles :

- Bonne connaissance du programme de coopération International ;
 - Avoir une expérience et une connaissance des activités d'audit au niveau national.
 - Avoir le diplôme universitaire
- Maîtrise de la langue française et anglaise, parlée et écrite, avec une capacité d'animation des réunions et des workshops. La maîtrise d'autres langues en particulier l'Italien sera appréciée.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

Le candidat doit remplir l'ensemble de ces conditions avant la date limite de candidature relative au présent avis et présenter les documents justificatifs relatives à chaque activité.

Art. 6 – PROCEDURES ET CRITERES DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles précédents, seront examinées par l'ACG avec une procédure accélérée vu des délais de livraison des outputs du projet fin Octobre. L'ACG évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :

CRIETRES DE SELECTION	SCORE MAX
Qualification d'auditeur tierce partie (une qualification = 10 points)	20 points
Expérience dans les missions d'audit (une référence = 10 points)	20 points
Expérience dans le monde de la formation au niveau national (2 points par année d'ancienneté)	20 points
Connaissance des domaines de la biotechnologie et l'aquaponie	10 points
Bonne maîtrise orale et écrite de la langue française / autres langues	05points
Diplôme : (Habilitation= 25points ; PhD =20 points; mastère/Ingénieur =15 points ; Licence 5 points)	25 points
Score total technique (ST)	100 points

Les candidats seront classés selon Score total technique.

Art. 7-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une demande d'intention de candidature ;
- Copie de la pièce d'identité
- Un Curriculum Vitae+ références ;
- Pieces justificatives

Art. 8- MENTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'ACG se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu

Art. 9 -CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sous plis fermé au siège de l'ACG ou par Rapid-Poste à l'adresse suivante.

Avenue Mohamed Chaabouni, Imm.Ayédi, 4 ème Etage, App. 11, 3027 Sfax El Jadida
Sur l'enveloppe doit être mentionné :

Ne pas ouvrir
Auditeur biotechnique
Ref. N°01/23

Date limite : 06 Juillet 2023

Les dossiers reçus après cette date seront rejetés automatiquement.

PROJET CELAVIE

Projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme IEV CT Italie-Tunisie 2014-2020. Projets standards.
Numéro de référence IS_2.1_029.

Bénéficiaire principal: Consortium Coreras

Viale della Libertà 203, 90143 Palermo • Tél. + 39.091.7305841 +39.091.7302957 • infopa@coreras.it • N. TVA 04851420820

www.projetcelavie.eu
